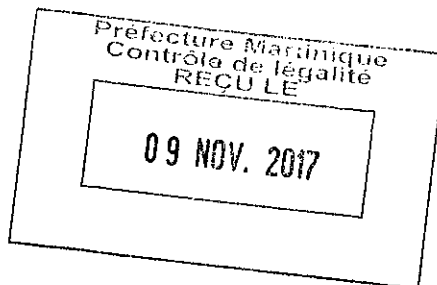


MARTINIQUE TRANSPORT

LE PRESIDENT DU CONSEIL d'ADMINISTRATION



**DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA LISTE DES POSTES TRANSFERABLES A
MARTINIQUE TRANSPORT**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration du 23 octobre 2017**

Le 23 octobre 2017 à 15 h 00, le Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT s'est réuni en son siège, Rue Gaston Defferre Plateau Roy-Cluny 97201 Fort-de-France sur convocation de son Président M. Alfred MARIE-JEANNE, effectuée conformément à l'article 6.1.6 des statuts.

Etaient présents :

M. Alfred MARIE-JEANNE, M. Louis BOUTRIN, Mme Diane MONTROSE, Mme Lucie LEBRAVE, M. Eugène LARCHER, M. Alfred MONTHIEUX, M. Didier LAGUERRE, M. Lucien ADENET, M. Johnny HAJJAR, M. Athanase JEANNE-ROSE, M. José MIRANDE

Absents excusés :

M. Jean-Philippe NILOR, M. Belfort BIROTA, M. Charles-André MENCE

Le Conseil d'Administration,

Vu la loi n° 2015-1268 du 14 octobre 2015 d'actualisation du droit des Outre-Mer et notamment son article 45 ;

Vu la délibération n° 14-2161-2 en date du 18 décembre 2014, du Conseil Régional de la Martinique portant instauration d'une Autorité Organisatrice de Transport unique et d'un périmètre unique des transports, publiée au Journal Officiel de la République Française le 21 janvier 2015 (NOR CTRR 1521616X) ;

Vu la délibération n° 16-36-1 en date du 29 mars 2016 portant demande de prorogation de droit de l'Habilitation législative en matière de transports intérieurs de passagers et de marchandises, terrestres et maritimes publiée au Journal Officiel de la République Française le 13 mai 2016 (NOR CTRR 1611758X) ;

Vu la Loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 des Finances de 2016 en son article 15-VI ;

Vu la délibération n° 07.00096 2015 en date du 07 octobre 2015 de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) ;

Vu la délibération n° 52/2016 en date du 22 juillet 2016 de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM) ;

Vu la délibération n° CC 22.07.2016/114 en date du 22 juillet 2016 de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP NORD) ;
Vu la délibération n° CG/9494-15 en date du 29 octobre 2015 du Conseil Général de Martinique ;
Vu la délibération n° 16-228-1 en date du 4 octobre 2016 de l'Assemblée de Martinique (NOR CTRX 1632510X) ;
Vu la délibération n° 16-230-1 en date du 4 octobre 2016 de l'Assemblée de Martinique (NOR CTRX 1632506X) ;
Vu la délibération n° 16-231-1 en date du 13 octobre 2016 de l'Assemblée de Martinique ;
Vu la délibération n° 97/2016 en date du 14 novembre 2016 de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de Martinique ;
Vu la délibération n° 08.0112/2016 en date du 1^{er} décembre 2016 de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique ;
Vu la délibération n° CC 22.11.2016/173 en date du 22 novembre 2016 de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP NORD).

Vu la loi des finances de 2017 n° 2016- 1917 du 29 décembre 2016 ;
Vu les statuts de MARTINIQUE TRANSPORT déposés en Préfecture le 30 décembre 2016 ;
Vu les statuts modifiés déposés en Préfecture le 15 mai 2017 ;

Sur l'initiative de son Président,

DECIDE

Article 1 :

D'approuver la liste des postes transférables à MARTINIQUE TRANSPORT jointe en annexe.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil d'Administration à conduire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes s'y rapportant.

Article 3 :

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Martinique, publiée et notifiée dans les conditions règlementaires.

Le vote est le suivant :

10 voix POUR
0 voix CONTRE
1 ABSTENTION.

Pour Extrait certifié conforme
Fort-de-France, le 09 NOV. 2017

Le Président du Conseil d'Administration
Alfred MARIE-JEANNE

